REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2152

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, pour l'organisation d'activités en temps scolaire dans les écoles primaires de la ville de Lyon impliquant des musiciens intervenants du Conservatoire de Lyon, pour trois années scolaires de 2016-2017 à 2018-2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 15 JUIN 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES:

2016/2152 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON. DIRECTION DES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON. L'ORGANISATION D'ACTIVITES EN TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE LYON IMPLIQUANT DES MUSICIENS INTERVENANTS DU CONSERVATOIRE DE LYON, POUR TROIS ANNEES SCOLAIRES DE 2016-2017 A 2018-2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN, ex-Inspection d'Académie) et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Lyon ont mis en place, depuis plusieurs années, une collaboration dans les écoles primaires de Lyon, afin de développer l'intervention musicale, pendant le temps scolaire. Cette action s'inscrit dans la démarche de Projet Educatif de Territoire et dans les volets éducation et culture du Contrat de Ville.

L'évolution des politiques pédagogiques de la part de la DSDEN et la mise en œuvre d'une démarche projet éducatif local, avec une méthodologie de projet, a conduit à la rédaction d'une convention qui encadre les modalités d'intervention des musiciens intervenants du conservatoire et qui porte sur trois années scolaires 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019. Le musicien intervenant est un partenaire qui apporte une aide spécifique sur un projet bâti en cohérence avec le projet d'école et validé par l'inspecteur de la circonscription.

La convention, qui vous est proposée, a pour but de définir les modalités d'intervention des musiciens intervenants dans les écoles de la Ville de Lyon. Initialement exclusivement tournée vers les écoles élémentaires, l'intervention en milieu scolaire peut ponctuellement s'ouvrir à des actions spécifiques dans les classes de grande section de maternelle et/ou dans les classes de 6°. Elle vient en complément de la convention entre la Ville de Lyon et le CRR que vous avez votée au Conseil municipal du 17 décembre 2015, autorisant le financement du dispositif par la Ville de Lyon.

Le document, qui vous est proposé, a été travaillé en étroite relation entre le Conservatoire, la Ville de Lyon, et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Les critères d'attribution mis en œuvre par une commission tripartie Conservatoire, Inspection Académique, Ville de Lyon Education, incluront les territoires prioritaires et les zones urbaines sensibles.

Une évaluation des actions conduites sera effectuée chaque année au sein des écoles, une synthèse étant transmise par le Conservatoire à la Ville de Lyon.

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

- 1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, pour l'organisation d'activités en temps scolaire dans les écoles primaires de la Ville de Lyon impliquant des musiciens intervenants du Conservatoire de Lyon, est approuvée.
 - 2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN